



Le 19 décembre deux mille vingt-quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, Maire, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, M. André LARGE, Mme Mélanie CHALUMEAU, Mme Monique GUIRY, Mme Elisabeth JOSSE, Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Barbara NOVAK, Mme Cécile GERBEAULT, M. Pierre BROSSARD, M. Alban BEAUZON, M. Jean Paul LAMBOURG

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Angélique FAURE

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. Joël HISLEN ABSENT pouvoir à Pierre BROSSARD

ABSENT : M. Philippe DUCHEMIN

Madame Elisabeth JOSSE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 26 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur André LARGE, une minute de silence est observée en hommage aux victimes du cyclone à Mayotte.

Monsieur Le Maire demande au conseil s'il est possible de rajouter une délibération que l'Union Amicale des Maires de la Nièvre nous a soumise ce jour, et qui concerne le projet de loi de finances 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité.

I. Décisions modificatives

a. Electricité mairie (DM2024-09)

dépense investissement		
chapitre/opération	article	montant
21/281	2135	1 190,00
231/365	231	-1 190,00
Total		0,00

b. Signalétique commune (Marquage Signanet) (DM2024-11)

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D2135-371 Signalétique		5 100.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles		5 100.00 €
D231-269 Maison des internes	5 100.00 €	
TOTAL D23 Immobilisations en cours	5 100.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	5 100.00 €	5 100.00 €

Le conseil accepte à l'unanimité

II. Autorisation de paiement 25% dépenses d'investissement avant vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	BP 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0 €
21 : Immobilisations corporelles	177 564.00 €	44 391.00 €
23 : Immobilisations en cours	835 093.60 €	208 773.40 €
TOTAL	1 012 657.60 €	253 164.40 €

Le conseil accepte à l'unanimité

III. Attribution subvention aux associations

ASSOCIATION	2024	COMMENTAIRE
LES COPAINS D'ABORD	500.00	
LES PTITS BUISSONNIERS	300.00	
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000.00	
LA GRAPPE TZCLD	150.00	
CLE Macle Morvan Aron	683.00	Calcul 0.50 x 1366 habitants
ANIM'AGE	300.00	
EAU VIVE	100.00	
Soit un total de	8733.00	

Le conseil accepte à l'unanimité

Débats :

Mme Cécile GERBEAULT demande pourquoi le CLE perçoit une subvention et Mme Marie-Claire RANVIER demande si le CLE est une association ?

Monsieur Jérôme DUBREU prend la parole et précise que pour ce vote Monsieur Le Maire n'était pas présent. Il précise aussi qu'effectivement le CLE est une association et peut à ce titre recevoir des subventions de la commune. Subventions qui permettent de le faire vivre en participant au salaire de l'unique employée.

Monsieur Jérôme DUBREU rappelle que le CLE (Comité Local pour l'Emploi) a pour but de recenser toutes les personnes privées d'emploi (Chômage, RSA, personnes dites « invisibles » sur le territoire Zéro Chômeur qui comprend 10 communes (Moulins-Engilbert, Châtillon-en-Bazois, Saint-Honoré Les Bains, Villapourçon, Sermages, Vandenesse, Maux, Limanton, Tamnay En Bazois, Brinay).

Le CLE a répondu au cahier des charges du Territoire Zéro Chômeur.

Le CLE oriente les demandeurs d'emploi vers de la formation ou un emploi. Le CLE recense également les activités tout en veillant à la non-concurrence avec les entreprises locales.

L'EBE s'occupe des personnes détectées par le CLE et doit perdurer pour continuer leur insertion.

Mme Cécile GERBEAULT demande pourquoi toutes ces associations.

M. Jérôme DUBREU répond que ces différentes associations ont été créées car on ne peut pas être juge et partie.

A la question de Madame GERBEAULT sur le nombre et montant des subventions par rapport à l'an passé, Monsieur Jérôme DUBREU répond que cette année certaines associations n'ont pas fait de demande et que le montant total pour l'an dernier était de presque 14000 €.

IV. Choix du prestataire pour nettoyage vitrage

Monsieur Le Maire dit que depuis l'ancien mandat, le choix a été fait de donner le nettoyage des vitrages à une société, car il y a beaucoup de restrictions de la médecine du travail sur l'utilisation des escabeaux.

Il fait part des 3 devis reçus pour la prestation nettoyage vitrerie de tous les sites de la mairie.

La commission finance réunie le vendredi 13 décembre propose de retenir l'entreprise L'ECLAT du Morvan la moins disante.

BATIMENTS	ENTREPRISES 1 PASSAGE PAR TRIMESTRE		
	ECLAT	EGTN	ONET
ECOLE PRIMAIRE	319,20 €	924,00 €	540,00 €
ECOLE MATERNELLE	182,40 €	335,88 €	324,00 €
MUSEE	136,80 €	227,97 €	162,00 €
SALLE POLYVALENTE	273,60 €	667,97 €	432,00 €
MAIRIE	638,40 €	391,98 €	486,00 €
MEDIATHEQUE	182,40 €	227,97 €	270,00 €
TOTAL AU TRIMESTRE	1 732,80 €	2 775,77 €	2 214,00 €
TOTAL ANNUEL	6 931,20 €	11 103,08 €	8 856,00 €

Suite aux problèmes avec EGTN (passages irréguliers et incomplets, facturations problématiques) remise de ce marché en appel d'offre au terme du contrat.

Il a été demandé à ces prestataires de venir visiter les locaux aux vitres à nettoyer y compris la médiathèque et salle Po et de voir à quelle fréquence effectuer le nettoyage.

Madame Marie-Claire RANVIER demande combien l'on paie à l'heure actuelle. Il lui est répondu que le montant payé est moindre que le montant prévu mais cela vient du fait qu'ils ne sont pas venus régulièrement. Il n'y a pas de respect du contrat. Normalement passage d'une fois par trimestre sur programmation de leur part.

Le conseil accepte à l'unanimité

V. Tarifs 2025

La commission des finances réunie le vendredi 13 décembre propose les tarifs suivants :

DROITS DE PLACE PAR JOUR	2023	2024	2025
Etalage -2MI	3.60 €	3.60 €	3.60 €
Etalage 2MI-5MI	4.30 €	4.30 €	4.30 €
Etalage 5MI-10MI	4.70 €	4.70 €	4.70 €
Etalage + 10 MI	4.70 €	4.70 €	4.70 €
Par MI supplémentaire	0.80 €	0.80 €	0.80 €
Forain voiture M ²	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Camion remorque le M ²	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Tente manège le M ²	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Gros camion (autorisation écrite)	140.00 €	140.00 €	140.00 €
BASSIN par jour	2023	2024	2025
Adultes	2.90 €	3,00 €	3,00 €
Moins de 14 ans	1.60 €	2,00 €	2,00 €
Abonnements adultes (10 entrées)	22.00 €	25,00 €	25,00 €
Abonnements moins de 14 ans (10 entrées)	13.50 €	18,00 €	18,00 €
Groupe (5 personnes et +)	2.00 €	2,50 €	2,50 €
Cours de natation	60		
Cours d'aquagym		4,50 €	4,50 €
CAMPING par jour	2023	2024	2025
Campeur	2.00 €	2.00 €	2,00 €
Moins de 7 ans	1.00 €	1.00 €	1,00 €
Forfait électrique (moins de 5 ampères)	2.50 €	2.50 €	3,00 €
Emplacement (auto et caravane ou tente)	2.00 €	2.00 €	2,00 €
Garage mort	6.00 €	6.00 €	6,00 €
Douche camping car	1.50 €	1.50 €	1,50 €
TENNIS	2023	2024	2025
Heure de location	9.00 €	9,00 €	9,00 €
MARCHÉ COUVERT	2023	2024	2025
	90.00 €	90,00 €	90,00 €
VIEUX CHATEAU	2023	2024	2025
	90.00 €	90,00 €	90,00 €
SALLE POLYVALENTE	2023	2024	2025
Pour manifestations payantes			

Salle entière montée (tapis-parquet-podium avec aide utilisateur)	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Demi-salle montée	260.00 €	260.00 €	260.00 €
Pour manifestations non payantes			
Montage-Démontage-Forfait ½ salle (tapis-parquet-podium avec aide utilisateur)	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Montage-Démontage-Forfait salle (tapis-parquet-podium avec aide utilisateur)	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Congrès (salle entière-tapis-chaises-podium)	172.00 €	172.00 €	172.00 €
Si repas + de 50 personnes	+ 1.50 € par personne	+ 1.50 € par personne	+ 1.50 € par personne
PETITE SALLE	2023	2024	2025
Pour les associations de Moulins-Engilbert	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particuliers	80.00 €	80.00 €	80.00 €
PODIUM	2023	2024	2025
Location	152.00 €	152.00 €	152.00 €
Caution	152.00 €	152.00 €	152.00 €
MAISON DE L'ELEVAGE	2023	2024	2025
Adultes	3.00 €	3.00 €	3.00 €
Enfants + 12 ans	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Familles nombreuses (5pers. et +)	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Groupes (10 personnes et +)	2.50 €	2.50 €	2.50 €
CLE DES MUSEES			
Adultes	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Enfants + 12 ans	0.50 €	0.50 €	0.50 €
GROUPES SCOLAIRES			
MOULINS-ENGILBERT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Hors Moulins-Engilbert	1.50 €	1.50 €	1.50 €
PASS LOISIRS			
Adultes	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Enfants + 12 ans	0.50 €	0.50 €	0.50 €
BARNUMS	2023	2024	2025
1 barnum	155.00 €	155.00 €	155.00 €
2 barnums	255.00 €	255.00 €	255.00 €
CONCESSIONS	2023	2024	2025
Trentenaire	410.00 €	410.00 €	410.00 €

Cinquantenaire	600.00 €	600.00 €	600.00 €
CASE			
30 ANS	460.00 €	460.00 €	460.00 €
50 ANS	850.00 €	850.00 €	850.00 €
CAVURNE			
30 ANS	300.00 €	300.00 €	300.00 €
50 ANS	450.00 €	450.00 €	450.00 €
JARDIN DU SOUVENIR	30.00 €	30.00 €	30.00 €

Il est résumé que seul le tarif du forfait Electricité sur camping a augmenté.

Le conseil accepte à l'unanimité

VI. Choix du prestataire pour l'enseigne de la médiathèque

La commission des finances réunie le vendredi 13 décembre 2024 propose de retenir l'entreprise EQUY Bourges en lettre relief pour un montant de 1 609.20 € TTC

COMPARATIF 4 DEVIS ENSEIGNE BIBLIOTHEQUE

	EQUY BOURGES Panneau	LES ENSEIGNISTES Panneau	EQUY BOURGES Lettres en relief	LES ENSEIGNISTES Lettres en relief
FOURNITURE	396,00 €	614,40 €	733.20 €	2 232,00 €
POSE	456,00 €	432,00 €	456,00 €	780,00 €
LOCATION NACELLE	420,00 €	0,00 €	420,00 €	0,00 €
TOTAL	1 272,00 €	1 046,40 €	1 609.20 €	3 012,00 €

Mme Cécile GERBEAULT trouve que les couleurs de l'enseigne sont bizarres, en particulier le jaune du Q. Monsieur Jérôme DUBREU lui répond que c'est un fichier informatique et que les couleurs réelles devraient avoir un meilleur rendu. Il précise aussi que c'est surtout le design qui est important, on verra pour les couleurs avec le prestataire, ainsi voir passer du jaune vers l'orange pour plus de visibilité. Monsieur Jean-Paul LAMBOURG demande pourquoi 2232 € en fourniture pour LES ENSEIGNISTES ? Monsieur Jérôme DUBREU répond que la raison en est l'épaisseur des lettres plus grosse.

Le conseil accepte à l'unanimité

VII. Attribution des lots marché Public

a. Place Lafayette

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2024, a attribué les lots de la façon suivante :

N°LOT	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANTS RETENUS
1	Terrassements Gestion des EP Voirie Espaces verts	EUROVIA	449 710.05 €
2	Pergolas	FORGES DU MORVAN	28 590.00 €

Réponse reçu ce jour pour les pergolas, on peut rester sur 28590 € (et non 32989.00 €).

Le conseil accepte à l'unanimité

b. Maison des internes

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2024, a attribué les lots de la façon suivante :

N° de lot	Désignation	Dénomination	Montant € HT
1	Démolition-Gros Œuvre	SARL BAUDE Nicolas	25 668,00 €
2	Cloisons-Doublages-Isolation-Faïence-menuiseries intérieures-Peintures-Sols souples	PIARDET	82 928,72 €
3	Menuiseries extérieures	SERRURERIE NOUVELLE	51 496,00 €
4	Plomberie-Chauffage-Ventilation	DESOINDRE NICOLAS	77 331,90 €
5	Electricité	SAS TECHNIC ELEC	26 000,00 €
Total € HT			263 424,62 €
Total € TTC			316 109,54 €

Monsieur Jean-Paul LAMBOURG demande si Nicolas DESOINDRE travaille avec quelqu'un. Il est répondu qu'il travaille beaucoup tout seul.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est important d'être là, sur place pour contrôler, vérifier les travaux et faire corriger si nécessaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VIII. Choix des fournisseurs

La Commission des finances réunie le 13 décembre 2024 propose les choix suivants :

CF annexe 1

Il est précisé que sur cette annexe a été ajouté le menuisier SBR et que le plâtrier-peintre Monsieur P. FAUCON n'a pas été mis pour 2025 car il a dit qu'il arrêta.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

IX. Délibération UAMN (Union Amicale des Maires de la Nièvre) contre le projet de loi de finances 2025.

Monsieur le Maire expose :

Considérant la profonde inquiétude de l'association des maires de France face aux coupes budgétaires sans précédent (10 milliards d'euros) prévues dans le Projet de loi de finances (PLF) 2025, affectant les budgets des communes et des intercommunalités

Considérant les impacts des mesures du PLF 2025, estimés pour le Conseil régional à 68 millions d'euros et pour le Conseil départemental à 12 millions d'euros,

Considérant la démission du gouvernement de M. Barnier et l'inéquation des options (Loi spéciale, gestion des affaires courantes...) avec l'impératif budgétaire comme l'impératif démocratique,

Considérant la perte tendancielle de recettes et considérant que les modalités de cette perte de recettes des collectivités entravent leur libre administration – constitutionnelle – en renforçant l'assujettissement aux politiques nationales comme la lourdeur administrative,

Considérant que les territoires ruraux comme la Nièvre ont des besoins accrus du fait notamment des difficultés de mobilité, des évolutions démographiques et de la faiblesse des revenus fiscaux,

Considérant que l'attractivité de la France dite « rurale » tient à la profonde complémentarité entre sa dynamique économique et la qualité des services publics de proximité,

Considérant que la commande publique est source de dynamisme de l'emploi,

Considérant le caractère indispensable de l'effet de levier que constituent les interventions du Département et de la Région au profit des communes, des intercommunalités et des pays,

Considérant que tous ces éléments participent de la « vie bonne » pour les habitants de nos territoires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Dénonce les mesures contenues dans le projet de loi de finances pour 2025 qui vont asphyxier les collectivités,
- Rappelle que ce combat est commun à toutes les strates de collectivités pour garantir des territoires protecteurs, dynamiques, prospères, capables de répondre aux transitions à l'œuvre et de redonner confiance aux citoyens qui les habitent,
- Réaffirme que la vie des Français comme celles des collectivités n'est pas affaires courantes mais pouvoir de vivre et d'agir,
- Exige que pour toute décision impactant les collectivités, un cadre de dialogue et de négociation soit enfin respecté.

Madame Marie-Claire RANVIER demande de quand date cette délibération et qu'elle se pose sur un budget qui n'est pas encore discuté.

Monsieur Jérôme DUBREU dit que le dernier paragraphe est intéressant (les collectivités demandent un dialogue avec l'état).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

X. Divers

a. Loyer Bon Laboureur

Suite à deux rencontres avec les locataires du Bon Laboureur, ceux-ci nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient, notamment suite à la hausse des tarifs de l'électricité et de la facture d'environ 44 000.00 euros qu'ils ont été obligés de régler sur l'année 2023, et de la fermeture d'environ 7 mois de septembre 2023 à mai 2024, faute de cuisinier.

Ils demandent si la commune serait prête à ne facturer les loyers qu'à hauteur de 50%.

Madame Marie-Claire RANVIER demande s'ils ont fait un courrier. Il lui est répondu que non.

Madame Marie-Claire RANVIER demande comment l'on peut procéder fiscalement.

Monsieur le Maire répond que pour les titres déjà émis on ne peut rien faire. Chercher une solution sur ce qui n'est pas encore titré. Il faut agir sur 2025 pour qu'ils puissent apurer.

Madame Monique GUIRY demande s'il faut du coup émettre un titre à 50%.

Monsieur Le Maire répond qu'il faudrait alors faire un avenant au bail.

Madame Marie-Claire RANVIER ajoute que c'est en Conseil municipal qu'on doit délibérer sur cet avenant.

Après échanges, Monsieur Jérôme DUBREU propose de partir sur un loyer mensuel de 750.00 € sur l'année 2025.

Monsieur Jérôme DUBREU ajoute qu'il faut voir si cela passe et ensuite établir un avenant au bail.

Monsieur le maire préfère que l'on se fasse assister.

Finalement il est proposé de réduire le loyer à 750.00 € sur 12 mois par avenant si la solution est juridiquement validée et pour les titres 2024 déjà émis les locataires devront voir avec le Service de Gestion Comptable pour un étalement.

Le conseil accepte à l'unanimité

b. Vœux du maire

A revoir sur janvier

c. Inauguration de la bibliothèque-médiathèque

L'inauguration de la bibliothèque-médiathèque aura lieu le samedi 1^{er} février à 10 heures

d. Arrivée d'un nouvel agent aux services techniques au 1^{er} janvier 2025

Un nouvel agent intégrera l'équipe des services techniques au 1^{er} janvier 2025, en remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2025.

e. Eclairage public

Monsieur Le Maire dit que l'entreprise BBF est en train de changer les éclairages sur toute la commune, et que le conseil municipal décidera au prochain conseil d'un éventuel changement dans les horaires.

f. Autres

Madame Cécile GERBEAULT demande s'il serait possible de répertorier toutes les adresses mail des habitants de la commune afin de pouvoir leur envoyer des informations. Il lui est répondu que ce n'est pas évident à mettre en place, en particulier des habitants ne veulent pas communiquer leur adresse mail.

Monsieur Le Maire fait part de sa demande auprès de la CCBLM d'ôter les TOTEM en bois qui sont obsolètes et dit que rien n'a encore été fait.

Madame Cécile GERBEAULT demande où est passé le petit veau qui était sur la Place du Champ de Foire, Monsieur Le Maire lui répond qu'il est stocké au musée en attendant les réparations, mais qu'il ne nous appartient pas.

Monsieur Jean-Paul LAMBOURG demande où en est la rénovation du Pont Bascule, on lui répond que c'est statut quo, car l'Architecte des Bâtiments de France qui avait été sollicité ne nous a jamais répondu.

Vestiaire de foot : les travaux doivent commencer en janvier 2025